

Commune de Forest
Service Urbanisme-Environnement
Monsieur Alain Mugabo
Échevin
Chaussée de Bruxelles, 112
B - 1190 BRUXELLES

Bruxelles, le 02/04/2026

N/Réf. : FRT20234_757_PU
Gest. : AH/MLL
V/Réf. : PU 28755
Corr. : Antoine Dieter
NOVA : 07/PU/1950432

FOREST. Rue Pieter, 20 - 22
(= partiellement en zone de protection de l'Abbaye de Forest)
PERMIS D'URBANISME: modifier la destination du commerce au rez-de-chaussée en logement et en atelier accessoire au logement, et mettre en conformité la modification de la façade avant (châssis et porte d'entrée)

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 19/03/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 01/04/2026, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du bien ©
Brugis



Photo et plan d'élévation de la façade existante et projetée,
extraits de la demande

Les actes et travaux consignés dans la demande n'auront pas d'impact défavorable sur les perspectives vers et depuis l'Abbaye de Forest, classée.

Si le châssis de la fenêtre du rez-de-chaussée devait être remplacé – ce qui n'apparaît pas clairement dans le dossier – il conviendrait d'opter pour un modèle identique, réalisé en bois de qualité et avec des profils fins afin de garder l'écriture caractéristique de la baie.

Les châssis des étages, de facture récente standardisée, ne participent pas à la qualité architecturale de la façade. Lorsqu'ils seront en fin de vie, la CRMS encourage leur remplacement par des menuiseries plus qualitatives. Pour les châssis bipartites des 1er et 2e étages, il conviendrait de prévoir un cintrage.

Veillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président

c.c.: mleclef@urban.brussels ; hlieuvre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbanisme@forest.brussels ; dantoine@forest.brussels